

Image not found or type unknown



Intérêts au taux legal suite à une condamnation

Par **ananasse**, le **23/05/2016** à **18:12**

Bonjour, le tribunal d'instance a condamné mon adversaire à me rembourser une réparation locative que j'ai dû effectuer suite à son séjour locatif. Je souhaite vérifier le taux d'intérêt légal pour ce remboursement qui doit s'échelonner sur un an. Est-ce bien 4,5 % annuels, augmentés de 5 points, c'est-à-dire 9,5 %, en cas de condamnation en justice ? Merci de vos réponses, Anna